



Communiqué de presse

Paris, le 23 juin 2010

Paris Habitat-OPH signe un accord visant à résoudre les situations de stress et de souffrance au travail

Paris Habitat-OPH, premier bailleur social public européen, avec plus de 120 000 logements a signé le 3 juin 2010 avec la CFDT, la CFE-CGC et CGT-FO un accord visant à résoudre les situations de stress et de souffrance au travail.

Cet accord d'entreprise, précurseur dans le monde de l'habitat social, résulte d'une démarche pro-active de l'office. En concluant avec les organisations représentatives du personnel un accord largement majoritaire Paris Habitat-OPH va au-delà de la déclaration du ministre du travail en date du 9 octobre 2009, qui incitait les entreprises de plus de 1 000 salariés à ouvrir des négociations sur le stress.

L'objectif est double ; il s'agit d'une part de disposer d'une définition commune ainsi que d'un diagnostic partagé du stress et de la souffrance au travail et d'autre part d'adopter une stratégie afin de remédier tant aux situations de stress qu'à celles de souffrance au travail.

La création d'une direction de la qualité de vie au travail disposant, en son sein d'un service bien-être au travail et d'un service conditions de travail et sécurité des salariés, la mise en place d'indicateurs, la communication d'un bilan annuel au CHSCT et tous les trois ans, une enquête sur la mesure du stress dans l'établissement effectuée par un prestataire indépendant permettront d'anticiper les situations de mal-être futures.

Outre des mesures destinées à améliorer les conditions de vie au travail, le renforcement du dispositif de formations et l'accompagnement de la démarche encadrante contribueront à une plus grande efficacité de la réponse interne.

Cet accord est avant tout une réussite du dialogue social entre Paris Habitat-OPH et les organisations représentatives du personnel.

Contact presse : Juliette Zylberberg - 06 42 21 24 31